

19 mars 2018

18.317

**Question Armin Kapetanovic****Communication de l'HNE : l'objectif est-il vraiment de #santépublique ou plutôt de #toutfairepourtorpillerlechoixpopulaire ?**

*Le Conseil d'État partage-t-il la stratégie très active de la communication de l'HNE et, en particulier, trouve-t-il pertinent que cette institution organise elle-même, en mettant en scène un de ses directeurs fraîchement retraité, une conférence nommée « Réformer les hôpitaux, un défi impossible ? », alors même que le peuple neuchâtelois a choisi non seulement, pour la deuxième fois, un modèle organisationnel décentralisé, mais a surtout, le 12 février 2017, voté la fin de l'HNE sous sa forme actuelle ?*

*D'autre part, le Conseil d'État peut-il répondre aux questions suivantes :*

- 1. À combien se chiffrent au total les dépenses de l'HNE en communication lors de l'exercice 2017 ?*
- 2. Quelle est la part en conceptions et diffusions de communications (communiqués de presse, conférences, réalisation de vidéos), la part de masse salariale relative et les ressources humaines dédiées, la part des diverses publications dont nombre de payantes (H.com, HNE Mag, Le Mag Santé, les brochures patients, Placebo, etc.) sur différents supports (journaux, réseaux sociaux, télévision régionale, etc.) ?*
- 3. Que donne un benchmarking avec des hôpitaux de taille similaire ? Et avec les hôpitaux universitaires ?*
- 4. Ces montants sont-ils compatibles avec la mission d'un hôpital régional, qui plus est, cumulant des déficits année après année et doit supprimer plus de 100 postes et réduire certaines prestations médicales ?*
- 5. Le ministre de la santé cautionne-t-il le(s) battage(s) médiatique(s) orchestrés par le service de communication d'HNE qui, en marge de la diffusion d'un communiqué de presse de 5 lignes annonçant la démission d'un directeur financier ayant « décidé de relever un nouveau défi professionnel », donne aux médias le numéro de téléphone portable de l'intéressé (désormais disponible pour tous sur le site d'HNE), approchant même ensuite directement certains journalistes en leur annonçant que le directeur démissionnaire se tient prêt à « déballer » ?*

*Signataires : A. Kapetanovic, S. Frochaux, N. Rosselet-Christ, F. Konrad, D. Ziegler, R. Gigon, K. Babey, S. Latrèche, M. Berly, N. Smith, A. Houlmann, T. Huguenin-Élie, S. Blum et N. Erard.*

## **Réponse écrite du Conseil d'Etat, transmise aux membres du Grand Conseil le 25 avril 2018**

En préambule, le Conseil d'État tient à rappeler que la mise en œuvre de l'initiative « Pour deux hôpitaux sûrs, autonomes et complémentaires » relève de la compétence de l'autorité politique. Il appartient à cette dernière de définir le cadre de mise en œuvre d'un texte formulé en termes généraux et qui doit encore trouver son existence formelle dans des textes légaux. C'est d'ailleurs ce que le Conseil d'État propose au Grand Conseil de valider d'ici fin juin 2018.

Cela étant rappelé, le Conseil d'État constate l'attention particulière qui est portée sur la gestion de l'HNE et dont les équipes dirigeantes sont régulièrement et souvent injustement critiquées. Aujourd'hui, l'attaque est placée sur la communication et plus particulièrement sur son chargé de communication. Le Conseil d'État regrette de devoir une nouvelle fois alimenter ce type de débat, principalement pour les raisons suivantes :

1. Ces questions ne relèvent pas de l'autorité politique, considérant que la loi sur l'HNE (art. 23, let. e) prévoit clairement qu'il revient au Conseil d'administration de l'HNE de déterminer la politique de communication en son sein ainsi qu'à travers les médias.
2. Les questions de fond et les enjeux du dossier hospitalier sont à présent bien connus et la présente question n'est pas de nature à apaiser un débat que chacun souhaite voir rester digne et serein.
3. Le Grand Conseil a certainement des sujets d'importance à discuter dans une période de réforme que l'on connaît, relevant qui plus est de sa compétence. En ce sens, mobiliser les services de l'administration pour répondre à des questions de nature opérationnelle et polémique détourne des ressources déjà rares du pilotage du système de santé.
4. Le Conseil d'État souhaite que le débat hospitalier reste institutionnel et qu'il ne soit pas porté sur le terrain personnel. C'est d'ailleurs l'occasion pour lui de s'élever contre les attaques qui ont repris ces dernières semaines et dont nombre sont inacceptables.

5. Le Conseil d'État souhaite que cesse la systématique qui voit chaque action de l'HNE reprise contre lui. Il invite désormais chacun à apprécier ces actions par un prisme plus positif, celui qui permet de construire et de pérenniser ce qui peut l'être. Par ailleurs, la gestion d'un établissement hospitalier fonctionnant 24h/24h et 365 jours par année ne s'improvise pas.

Pour revenir au contenu plus précis de la question, nous constatons que la tenue d'une conférence suscite un peu d'émoi. Le Conseil d'État peine sincèrement à comprendre pourquoi.

En effet, le premier intervenant, professeur en histoire économique à l'université d'Osaka – donc certainement bien loin de nos réalités régionales –, a présenté les fruits de son récent travail sur l'histoire des politiques hospitalières en Suisse –, donc certainement très en phase avec nos réalités régionales. La lecture de son ouvrage semblerait très utile dans la période que nous vivons actuellement. Le second intervenant, professeur en médecine, a présenté une vision de l'évolution de la médecine sous différents regards ou fonctions qu'il avait occupées durant sa longue carrière : celui de l'étudiant en médecine, celui du médecin hospitalier, celui du médecin-chef, celui du directeur médical et celui du professeur. Tous deux ont présenté des éléments factuels issus de recherches académiques et n'ont pas cherché à polémiquer. Le contenu ou les intervenants de cette conférence semblent difficilement critiquables avec un regard neutre.

On ne saurait dès lors ne retenir que les deux dernières années de la carrière du second intervenant qui était en effet jusqu'à récemment le directeur médical de l'HNE ni considérer dès lors que son intervention est orientée. Hormis en réponse à une question à la fin de la conférence, il n'a pas, au cours de cette conférence donné son avis sur l'organisation hospitalière neuchâteloise. Le Conseil d'État déplore au passage que ce ne soit que cette intervention ou presque que la presse locale s'est empressée de reprendre. Le Conseil d'État veut dès lors croire que c'est la lecture de la presse qui a suscité l'émoi précité, plus que la conférence elle-même.

La dernière conférence sous le thème « Hypnose, rêve ou réalité ? » suscitera-t-elle les mêmes réactions ?

Concrètement, les réponses suivantes peuvent être apportées aux questions posées :

1. Dépenses de communication en 2017 : 190'000 francs, auxquels il faut ajouter les salaires de 1.5 EPT (chargé de communication et responsable web), soit environ 1<sup>0</sup>/<sub>00</sub> des charges de l'HNE.
2. La moitié environ de ce montant est consacrée aux publications payantes et l'autre moitié aux informations et événements publics ou internes ainsi qu'aux brochures destinées aux patients.
3. La comparaison menée sur le plan romand place l'HNE parmi les hôpitaux non universitaires ayant la plus faible dotation pour la fonction de communication ainsi que le budget le plus bas. Il ne nous est cependant pas possible de présenter des chiffres pour des raisons de confidentialité souhaitée par les hôpitaux nous ayant communiqué leurs chiffres. De plus, les informations des hôpitaux universitaires n'ont pas pu être obtenues. Plus concrètement, l'HNE présente un ratio d'EPT dédié à la communication par rapport aux EPT globaux de l'institution de 0.07%. Les autres hôpitaux comparés ont des ratios allant de 0.13% à 0.46% ! Nous pouvons donc vous rassurer sur le fait que l'HNE ne dilapide pas son argent dans des dépenses de communication.
4. L'art. 3 de la LHNE définit les missions de l'HNE. Les conférences données par l'HNE, intitulées « les jeudis de l'HNE », sur des thèmes aussi variés que le mal de dos, la vaccination, l'acharnement thérapeutique, etc. entrent clairement dans ces missions. L'HNE a un rôle d'information, rôle qu'il n'a que trop peu joué depuis sa création et qu'il développe en général à bon escient depuis quelques années à la demande du DFS. Le Conseil d'État soutient donc pleinement l'HNE dans son activité d'éducation thérapeutique de la population neuchâteloise, éducation qui est source d'amélioration de la qualité des prises en charge et de maîtrise des coûts.
5. Le chef du DFS s'est déjà entretenu avec l'HNE à ce sujet. Le Conseil d'État n'entend toutefois pas développer publiquement chacune de ses divergences avec l'HNE.

Le Conseil d'État souhaite sincèrement que les questions et interpellations publiques concernant tous les faits et gestes de l'HNE cessent. Il a mis en place des structures devant permettre de traiter des questions plus opérationnelles. Le Conseil d'État invite les députés à utiliser les voies adéquates pour ce faire et contribuer à rehausser le niveau du débat hospitalier.

Enfin, le Conseil d'État relève que dans un débat démocratique qui, par définition, ne connaît pas qu'une seule vérité, les citoyens appelés à donner leur avis dans les urnes ont le droit de s'informer de manière plurielle afin de pouvoir se déterminer en toute connaissance de cause.